

Editorial



Sommaire

	Editorial
2 à 14	Réunions du conseil municipal
14 à 15	Avis de la Mairie
16 à 18	Vie sociale
19 à 22	Enfance-Jeunesse
23 à 27	La vie des associations
27-28	Infos générales

Directeur de la Publication : Jean-François You.
Responsable de la commission : Adeline Girardeau.
Membres de la commission communication :
Rachel Boudaud, Hélène Guéry, Patricka Guilloteau
et Dominique Péault.

Nombre d'exemplaires : 600.

Conception & impression :
IMPRIMERIE 2000



PA Vendée Sud Loire 1
85600 Boufféré
Tél. 02 51 31 08 40

Couverture imprimée sur papier non chloré.

Intérieur du bulletin imprimé avec
des encres végétales,

sur papier 100 % recyclé.

L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est
labellisée IMPRIM'VERT.



Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2014

Suite aux élections de Mars, un nouveau conseil municipal a été désigné pour porter les projets et les intérêts de la Commune, mais aussi répondre aux attentes des Bazogaises et Bazogais.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont souhaité poursuivre ou s'engager pour la première fois dans un mandat électoral, de la même façon tous les volontaires qui participent au bon fonctionnement de nos associations et encourager les indécis à consacrer du temps pour les autres.

Bazoges en Pailers est une commune qui connaît depuis plusieurs années une augmentation importante de sa population. Cette évolution apporte un dynamisme certain et une demande toujours plus forte de ses administrés. Nous avons donc besoin de l'implication de tous à travers notamment le bénévolat, l'accompagnement et le soutien de nos aînés mais aussi le civisme et le respect des équipements pour entretenir une bonne qualité de vie sur notre commune et ne pas favoriser l'individualisme.

Les projets existent. Aussi, l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous assurer de notre volonté de les faire aboutir pour le bien être de ses administrés et dans le respect des capacités de la collectivité.

Je vous souhaite de profiter pleinement des vacances d'été qui approchent.

Jean-François YOU
Maire



Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 13 janvier 2014

1 - CONVENTIONS SyDEV

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, les conventions suivantes :

- la réalisation d'une opération d'éclairage : 3 097 € HT (participation 30% SyDEV, soit un coût pour la commune de 2 168 €).
- la réalisation de la maintenance d'éclairage 2014 : 2 185 €.
- la réalisation de l'action « d'un suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public », dans le cadre du Plan Climat Energie Collectivité.

2 - VENDEE EAU : CONVENTION DESERTE EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour la rue d'Anjou.

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, le devis de Vendée Eau pour un montant de 806,22 €.

3 - SUBVENTION A L'ECOLE SAINT PIERRE POUR LA CLASSE NEIGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Ecole Saint-Pierre demande à la commune une subvention pour la classe de neige des CM1-CM2 qui se déroulera du dimanche 26 janvier au vendredi 31 janvier 2014. 37 élèves sont concernés par la classe de neige et il manque 15 € par élève pour équilibrer le Budget.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **d'attribuer** la somme de 555 € à l'Ecole Saint-Pierre pour la classe de neige des CM1-CM2.

4 - SALLE SOCIO-CULTURELLE : DEMANDE DE LA SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Salle Socioculturelle a reçu un avis défavorable de la Commission de Sécurité de février 2012. Cette structure est utilisée pour la vie associative de la Commune, la restauration scolaire et une partie de la structure sera destinée à la Bibliothèque. Il convient d'étudier un projet de rénovation et de mise en conformité de la Salle Socioculturelle.

Monsieur le Maire **informe** le Conseil Municipal qu'une subvention DETR peut être allouée à la Commune pour la rénovation de la Salle Socioculturelle. Le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à monter un dossier de demande de Subvention DETR.

5 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT FULGENT : MODIFICATION DES STATUTS

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a arrêté un projet de statuts qui prévoit le changement ou le transfert de nouvelles compétences :

Article 2.1 Aménagement de l'espace communautaire

Formule actuelle	Remplacée par
■ Instruction du droit des sols pour le compte des communes membres à compter du 1 ^{er} janvier 2012	■ Instruction du droit des sols pour le compte des communes membres.

Article 2.2 Développement économique

	Nouvelles compétences
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Construction, aménagement, gestion de bâtiments destinés à accueillir des professionnels de santé regroupés en maison de santé. ■ Actions, soutien financier pour l'installation des professionnels de santé de premiers recours en lien avec le schéma territorial de santé.

Article 2.6 Action sociale d'intérêt communautaire

	Nouvelles compétences
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etude, création, aménagement, gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées d'intérêt communautaire <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EHPAD Paul Chauvin (St Fulgent) - L'EHPAD Osmane de Guerry (Chavagnes-en-Pailers) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etude, création, aménagement, gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées d'intérêt communautaire. <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'EHPAD Paul Chauvin (St Fulgent) - L'EHPAD Osmane de Guerry (Chavagnes-en-Pailers) - L'EHPAD la Roseraie (Chauché) au 1^{er} janvier 2015 - L'EHPAD le Chêne d'Or (Les Brouzils) au 1^{er} janvier 2015 <ul style="list-style-type: none"> ■ L'élaboration, l'animation d'un schéma territorial de santé et la mise en œuvre de ses actions. ■ Soutien technique, financier aux actions d'intérêt communautaire en matière de santé publique. <p>Sont d'intérêt communautaire les actions concernant au moins 50% des communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutiens, participations financières pour la mise en œuvre d'informations, d'actions et\ou de coordinations gérontologiques. <p>Pour ces trois dernières compétences et pour la gestion des EHPAD la Roseraie (Chauché) et le Chêne d'Or (Les Brouzils), un Centre Intercommunal d'Action Sociale sera créé au 1^{er} janvier 2015.</p>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, **de valider** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent, tels que présentés.

6 - FOYER DES JEUNES ET PETIT MUSEE : SUBVENTION PORTAGE DES VŒUX ET DU BULLETIN

Le Maire rappelle que la commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution des invitations aux vœux et du bulletin municipal. Les associations du Foyer des Jeunes et le Petit Musée se sont portées volontaires pour réaliser ces activités.

Le Conseil Municipal **valide**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 90 € à chacune des ces deux associations.

7 - LOTISSEMENT « LES ORANCHERES IV » : PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la TVA a été modifié au 1^{er} Janvier 2014 et passe donc de 19,60% à 20 %. Le prix au m² TVA sur marge incluse a été fixé en 2013 à 43,06 €.

Réunions du conseil

Compte-rendu Séance du 13 janvier 2014 (suite)

Il convient de réajuster le prix au m² TVA sur marge incluse à ce changement de taux comme suit :

N° lot	Surface en m ²	Prix vente	TVA sur marge incluse
1	703	30 369,60 €	4 651,52 €
3	389	16 804,80 €	2 573,88 €
4	673	29 073,60 €	4 453,02 €
5	781	33 739,20 €	5 167,62 €
6	774	33 436,80 €	5 121,30 €
8	650	28 028,00 €	4 300,83 €
9	667	28 814,40 €	4 413,32 €
10	851	36 763,20 €	5 630,78 €
12	753	32 529,60 €	4 982,35 €
13	753	32 529,60 €	4 982,35 €
14	689	29 764,80 €	4 558,88 €
15	750	32 400,00 €	4 962,50 €
16	874	37 756,80 €	5 782,97 €
17	872	37 670,40 €	5 769,73 €
18	871	37 627,20 €	5 763,12 €
19	1 020	44 064,00 €	6 749,00 €
20	968	41 817,60 €	6 404,93 €
21	861	37 195,20 €	5 696,95 €
22	821	35 467,20 €	5 432,28 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **de valider** les prix de vente des lots comme présentés ci-dessus et le nouveau prix au m² TVA sur marge incluse à 43,20 €.

Compte-rendu Séance du 12 mars 2014

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Budget communal 2013

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012		
Opérations de l'exercice 2013	484 531,89 €	675 601,55 €
TOTAUX	484 531,89 €	675 601,55 €
Résultats de clôture		191 069,66 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012	480 711,26 €	
Opérations de l'exercice 2013	336 364,26 €	692 393,65 €
TOTAUX	817 075,52 €	692 393,65 €
Résultats de clôture	- 124 681,87 €	

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2013.

Budget Les Erables 2013

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012		33 861,85 €
Opérations de l'exercice 2013	27 858,98 €	33 260,30 €
TOTAUX	27 858,98 €	67 122,15 €
Résultats de clôture		39 263,17 €

Budget Les Oranchères 2013

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012		104 233,43 €
Opérations de l'exercice 2013	497 329,51 €	497 329,51 €
TOTAUX	497 329,51 €	601 562,94 €
Résultats de clôture		104 233,43 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2012	166 146,30 €	
Opérations de l'exercice 2013	510 549,42 €	575 024,97 €
TOTAUX	676 695,72 €	575 024,97 €
Résultats de clôture	- 101 670,75 €	

Compte-rendu Séance du 12 mars 2014 (suite)

2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES – LOTISSEMENTS « LES ORANCHÈRES » ET « LES ERABLES »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de **déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de 2013.

Budget communal 2013

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	381 968,34 €
Part affectée à l'investissement en 2013	-381 698,34 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	191 069,66 €
Excédent de clôture au 31/12/2013	191 968,34 €

Le résultat de clôture du budget communal est affecté en recette d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2014.

Budget Lotissement «Les Oranchères» 2013

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	104 233,43 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	0,00 €
Excédent de clôture au 31/12/2013	104 233,43 €

5 - APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2014

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions de budget primitif pour l'exercice 2014.

Fonctionnement - Dépenses	Exercice 2013	Exercice 2014	
	Réalisé	Propositions	Observations
011 - Charges à caractère général	149 717,50 €	206 100,00 €	<i>Cantine</i>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	122 760,32 €	136 260,00 €	
022 - Dépenses Imprévues	0,00 €	10 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	191 069,66 €	288 187,79 €	
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	48 371,29 €	55 960,00 €	
65- Autres charges de gestion courante	147 158,31 €	176 335,00 €	
66-Charges financières	16 524,47 €	20 100,00 €	
Total Fonctionnement Dépenses Réelles	675 601,55 €	892 942,79 €	

Le résultat de clôture du budget lotissement « Les Oranchères » est affecté en recette de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2014.

Budget Lotissement «Les Érables» 2013

Fonctionnement	
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	33 861,85 €
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2013	5 401,32 €
Excédent de clôture au 31/12/2013	39 263,17 €

Le résultat de clôture du budget lotissement « Les Erables » est affecté en recette de fonctionnement au c/002 du budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal **approuve**, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2013 des budgets communaux tel que résumé ci-dessus.

4 - VOTE DE LA FISCALITE 2014

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'impositions 2013.

Après avoir visualisé le budget investissement 2014, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **d'augmenter** les taux d'imposition de 2 %.

Taxe	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'Habitation	19,90 %	20,30 %
Taxe Foncière (bâti)	22,63 %	23,08 %
Taxe Foncière (non bâti)	52,90 %	53,96 %

Réunions du conseil

Compte-rendu Séance du 12 mars 2014 (suite)

Fonctionnement - Recettes	Exercice 2013	Exercice 2014	
	Réalisé	Propositions	Observations
002 - Résultat de fonctionnement reporté de l'année 2013		116 387,79 €	
013 - Atténuations de charges	26 552,83 €	13 854,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 056,57 €	71 200,00 €	Cantine
73 - Impôts et taxes	412 436,42 €	434 442,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	215 383,55 €	213 059,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	5 168,00 €	44 000,00 €	
Total Fonctionnement Recettes Réelles	675 601,55 €	892 942,79 €	

Investissement - Dépenses	Exercice 2014	
	Propositions	Observations
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - Année 2013	124 681,87 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 610,00 €	
020 - Dépenses Imprévues Investissement	15 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	
21316 - Équipements du cimetière	5 000,00 €	
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	
41 - Eglise	5 000,00 €	
42 - Voirie	101 442,79 €	
84 - Bâtiments Communaux	20 000,00 €	
87 - Restaurant Scolaire	10 000,00 €	
89 - Rue d'Anjou	194 500,00 €	
91 - Révision Carte Communale n°2	5 000 €	
Total	644 234,66 €	

Investissement - Recettes	Exercice 2014	
	Propositions	Observations
021 - Virement de la section de fonctionnement 2013	288 187,79 €	
1641 - Emprunt	100 000,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 960,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	119 681,87 €	
13 - Subventions d'investissement reçues	80 405,00 €	
Total	644 234,66 €	

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **d'approuver** le budget primitif du budget Principal de l'exercice 2014.

Compte-rendu Séance du 12 mars 2014 (suite)

6 - APPROBATION DES BUDGETS ANNEXES 2014 – LOTISSEMENT « LES ORANCHERES » ET LOTISSEMENT « LES ERABLES »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions de budget primitif pour l'exercice 2014.

Le budget du Lotissement Les Erables :

- Fonctionnement : 39 263,17 € en dépenses comme en recettes.

Le budget du Lotissement Les Oranchères :

- Fonctionnement : 7550 291,70 € en dépenses comme en recettes.

- Investissement : 832 729,02 € en dépenses comme en recettes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **d'approuver** les Budgets Primitifs des Budgets Annexes du Lotissement « Les Erables » et du Lotissement « Les Oranchères » de l'exercice 2014.

7 - ACHAT D'UNE PARCELLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la Parcelle C542, 16 Petite Rue, appartenant à Monsieur NOGET et Madame FRIN, a été rognée par la Voirie Communale. En effet, une surface de 11 m² de la Parcelle a été utilisée pour la Voirie Communale.

Il convient de rétrocéder cette surface au Domaine Public. Monsieur NOGET et Madame FRIN ont accepté de vendre ces 11 m² à la Commune pour un montant de 1 € le m² soit 11 € ainsi que les Frais de Notaire à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de valider** l'achat de la parcelle.

8 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE MORATOIRE D'APPLICATION ET DE REOUVERTURE DE LA CONCERTATION

Monsieur Le Maire rappelle que le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 prévoit une réforme des Rythmes Scolaires dans les écoles Maternelles et Élémentaires.

M. le Maire **informe** le Conseil Municipal qu'en dépit des engagements des Communes pour la mise en œuvre de la réforme des Rythmes Scolaires et des différents assouplissements validés par le Gouvernement, des difficultés demeurent sans réponse à ce jour :

Faible prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans les organisations mises en œuvre :

Les premiers retours d'expérience mettent en avant une fatigue importante des enfants, alors que le débat sur les rythmes scolaires chrono-biologiques ne semble pas tranché.

Par ailleurs, une désorientation des plus jeunes enfants est constatée, face à la multiplication des intervenants au sein de l'école.

Ainsi, ce sont bien les fondements de la réussite scolaire de l'enfant qui apparaissent menacés par une mise en œuvre rapide et sans concertation de la réforme.

Désorganisation des rythmes familiaux :

Les familles qui souhaitent partager avec leurs enfants ce nouveau temps libéré doivent organiser au quotidien leur temps de travail autour d'une sortie d'école à 15 heures 45 (situation dans la plupart des organisations mises en place). Cet horaire est particulièrement contraignant au regard de la vie de nos entreprises qui ne peuvent pas sans cesse s'adapter à des exigences personnelles sans limite. L'application de la réforme pourrait ainsi obliger l'un des deux parents, le plus souvent la mère, à diminuer partiellement ou totalement son temps de travail.

La structure familiale peut également être touchée lorsque les parents sont séparés, ou lorsque les grands-parents accueillent leurs petits-enfants le mercredi toute la journée.

Enfin, les activités sportives ou culturelles organisées dans le cadre périscolaire ne vont-elles pas entrer en concurrence avec les activités associatives, qui risquent ainsi de voir leurs effectifs diminuer et mettre ainsi en péril ces associations pourtant indispensables à l'animation de nos communes.

Difficultés techniques de l'organisation :

Les possibilités de recrutement d'animateurs qualifiés sont un élément essentiel de réussite de cette réforme des rythmes scolaires. Or, les difficultés rencontrées par les quelques communes qui se sont lancées dans le changement des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 présagent des difficultés encore plus importantes, voire insurmontables, pour les communes rurales.

Réunions

du conseil

Par ailleurs, la commune ne dispose pas de locaux disponibles suffisants pour la mise en place des activités périscolaires.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité **de solliciter** auprès de Monsieur Le Ministre de l'Education Nationale par l'intermédiaire de Monsieur Le Préfet de Vendée, un moratoire d'application de cette réforme pour la rentrée 2014 et la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les Associations de Maires.

9 - DROIT DE PLACE 2014

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du droit de place de l'année 2013 qui a été délibéré lors de la séance du 25 février 2013 et modifié au Conseil Municipal du 14 octobre 2013.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **de maintenir** les tarifs de l'année 2013 pour l'année 2014.

Compte-rendu Séance du 28 mars 2014

1 - ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Jean-François YOU 13, treize voix.

Monsieur Jean-François YOU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Compte-rendu

Séance du 12 mars 2014 (suite)

Activités	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Jeux d'enfants	20,00 €	20,00 €
Stand de tir	20,00 €	20,00 €
Manège enfants	60,00 €	60,00 €
Confiserie	25,00 €	25,00 €
Auto-Scooter	80,00 €	80,00 €
Jeux Cascades	25,00 €	25,00 €
Jeux de Pincés	25,00 €	25,00 €
Banc de Chichis	15,00 €	15,00 €

10 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LES ERABLES »

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un budget annexe « Les Erables » a été créé pour la construction du Lotissement. A ce jour, toutes les parcelles communales ont été vendues et les travaux de voirie sont terminés. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, **de clôturer** du Budget Annexe « Les Erables » au 1^{er} mai 2014.

2 - FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (soit 4 adjoints).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide **de créer** 4 postes d'adjoints.

3 - MODALITES D'ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité **de laisser** un délai de 5 minutes, pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Compte-rendu Séance du 28 mars 2014 (suite)

4 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée. Il a ensuite procédé à l'élection des Adjoint au Maire, sous le contrôle du Bureau.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 14
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 9

A obtenu :

- La Liste Jean-Michel PASQUIET 14, quatorze voix;

La Liste Jean-Michel PASQUIET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoints.

5 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CERTAINES DE SES ATTRIBUTIONS

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant et ce jusqu'à 30 000 € (trente mille euros) lorsque les crédits sont inscrits au budget,
2. de passer les contrats d'assurance,
3. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
4. de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
5. d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, lorsque que ces action concernent :

- Les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération,
- Les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal,
- Les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal (ajouter éventuellement : sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause) »,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, et ce de manière générale,

Le Conseil municipal décide également qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par les adjoints.

6 - DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS ADMINISTRATIFS

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de signature du maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

Le Conseil Municipal **accepte**, à l'unanimité, de donner délégation de signature à M^{me} JALLIER, Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- La délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- La légalisation des signatures,
- La réception des déclarations, la transcription et la mention en marge des actes d'Etat-Civil, ainsi que la délivrance de copies (quel que soit l'acte).

ET à M^{me} BROUSSEAU, Adjoint Principal Administratif de 1^{ère} Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- La légalisation des signatures,
- La réception des déclarations, la transcription et la mention en marge des actes d'Etat-Civil, ainsi que la délivrance de copies (quel que soit l'acte).

Réunions du conseil

Compte-rendu Séance du 16 avril 2014

1 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'à compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixée aux taux suivants :

- maire : 70 % de 1 634.63 € (indemnité brute),
- 1^{er} adjoint : 45 % de 627.24 € (indemnité brute),
- 2^{ème} adjoint : 45 % de 627.24 € (indemnité brute),
- 3^{ème} adjoint : 45 % de 627.24 € (indemnité brute),
- 4^{ème} adjoint : 45 % de 627.24 € (indemnité brute).

2 - REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

A la suite des élections municipales, le Conseil Municipal doit élire les délégués qui représenteront la Commune au sein des commissions intercommunales et des organismes extérieurs :

• Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des DEUX MAINES

2 titulaires : Laurent BENETEAU et Benjamin GAUTRON

2 suppléants : Guillaume MARTINEAU et David BONNEAU

• Comité territorial de l'énergie du canton de Saint Fulgent, en vue de l'élection des délégués au comité syndical du SyDEV

2 titulaires : Guillaume MARTINEAU et Jackie FRONTEAU

2 suppléants : Benjamin GAUTRON et Dany BAUDON

• Syndicat Intercommunal d'assainissement la Gaubretière

2 titulaires : Jean-François YOU et Jean-Michel PASQUIET

2 suppléants : Guillaume MARTINEAU et Dominique PEULT

• SIVU Piste Routière

1 représentant : Patricka GUILLOTEAU

• Syndicat mixte e-Collectivités Vendée au sein du collège des Communes

1 représentant : Jean-François YOU

• Société Publique Locale « Agence de service aux collectivités locales de Vendée »

- David BONNEAU afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL

- Jean-Michel PASQUIET pour le suppléer en cas d'empêchement

- Jean-François YOU afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL

• Association REEL

1 titulaire : Charlène MINCHENEAU

1 suppléant : Blandine GABORIEAU

• Comité d'Echanges du Canton de Saint-Fulgent

2 représentants : Jackie FRONTEAU et Jean-François YOU

• Commissions intercommunales de la Communauté de Communes

Commissions	Délégués
D é v e l o p p e m e n t Economique – Emploi – Formation	Jean-François YOU, Jackie FRONTEAU, Dany BAUDON
Tourisme – Culture – Loisirs Conseil d'Exploitation de l'Office	Patricka GUILLOTEAU, Laurence CORRE (non élue)
Environnement – Prévention des risques	David BONNEAU, Dominique PEULT
Habitat – Aménagement du territoire – Développement Durable	Jean-Michel PASQUIET, Muriel CADOR
Petite Enfance – Jeunesse	Blandine GABORIEAU, Rachel BOUDAUD
Administration Générale – Finances	Jean-François YOU, Dominique PEULT
Information – Communication	Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY
Piscine	Jean-François YOU, Patricka GUILLOTEAU

Compte-rendu Séance du 16 avril 2014 (suite)

Comité de pilotage du CIAS	Blandine GABORIEAU
Bassin des Maines Vendéennes	Jean-Michel PASQUIET

3 - COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions communales	Titulaires
Voirie Urbanisme	Jean-Michel PASQUIET (Adjoint) Dany BAUDON Guillaume MARTINEAU Jackie FRONTEAU Benjamin GAUTRON
Bâtiment	David BONNEAU (Adjoint) Muriel CADOR Jackie FRONTEAU Hélène GUERY Dominique PEULT Benjamin GAUTRON
Vie sociale	Blandine GABORIEAU (Adjointe) Rachel BOUDAUD Patricka GUILLOTEAU Charlène MINCHENEAU Dany BAUDON
Animations culturelles – Communication	Adeline GIRARDEAU (Adjointe) Rachel BOUDAUD Hélène GUERY Patricka GUILLOTEAU Dominique PEULT
Commission finances	Conseil Municipal

• OGEC

3 membres : Jean-Francois YOU, David BONNEAU et Charlène MINCHENEAU

• Restauration scolaire

3 membres : Jean-Francois YOU, Muriel CADOR et Adeline GIRARDEAU

• Foyer des jeunes

2 membres : Rachel BOUDAUD et Charlène MINCHENEAU

• Conseil des Jeunes

4 membres : Adeline GIRARDEAU et Blandine GABORIEAU, Muriel CADOR et Rachel BOUDAUD

• CCAS

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social à 11 (M. le Maire + 5 membres élus + 5 membres nommés).

5 membres élus : Blandine GABORIEAU, Rachel BOUDAUD, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, Dany BAUDON.

5 membres nommés : Josette MONNEREAU, Michel BOSSARD, Marie-Claire BOSSARD, Odile CADOR, Nathalie GIRARD.

4 - VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2014

M. le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions.

Demandes de subventions	2013	demande 2014
Les Bambinous	250 €	260 €
Solidarité & Transports	150 €	150 €
Association La Cicadelle	150 €	Pas de demande
Le Comité des Fêtes	900 €	900 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **d'attribuer** les subventions pour l'année 2014 comme détaillées dans le tableau ci-dessus.

5 - AVENANT n°1 CONVENTION N°2013. SEC.0012 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION DE LA MAINTENANCE D'ECLAIRAGE 2014

La commune a demandé la réalisation de la Sécurisation du réseau électrique pour la rue d'Anjou. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire. Un avenant est nécessaire à la convention initiale.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Réunions du conseil

Compte-rendu Séance du 16 avril 2014 (suite)

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation
Réseaux électriques	2 492,00 €	2 990,00 €	2 492,00 €	12,00%	299,00 €
Réseaux éclairage : génie civil	1 256,00 €	1 507,00 €	1 256,00 €	70,00%	879,00 €
Génie Civil du réseau téléphonique	302,00 €	362,00 €	362,00 €	75,00%	272,00 €
TOTAL PARTICIPATION					1 450,00 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention.

Compte-rendu Séance du 14 mai 2014

1 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement sécuritaire de la rue Des Mauges.

Le Conseil municipal décide également, à l'unanimité, **d'autoriser** M. le Maire à monter un dossier de demande de Subvention d'Aide aux Aménagements de sécurité en traversée d'agglomération sur RD pour l'aménagement de la Rue des Mauges.

2 - RESTAURANT SCOLAIRE – FIXATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle les prix pratiqués pour l'année 2013/2014.

Suite à la révision des tarifs du prestataire comme convenu lors de la passation du marché, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de **fixer** les tarifs des repas pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

- Repas enfant Maternel : 3.48 €
- Repas enfant Elémentaire : 3.58 €
- Repas adulte : 4.66 €

3 - DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs. Les membres sont désignés

par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables proposée par le Conseil Municipal. La Commission, au final comportera 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la liste des 24 candidats proposée par M. le Maire, devant permettre à Monsieur le Directeur des services fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, **de choisir** les membres de la Commission Communale des Impôts.

4 - CONVENTION LIGNE DE TRESORERIE

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des budgets et de la trésorerie, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque Postale ont formulé des propositions financières. Après examen de ces propositions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **de valider** la proposition du Crédit Agricole qui propose les conditions suivantes :

	Ligne de Trésorerie
Montant	200 000 €
Durée	12 mois
Taux	Euribor 1 mois + 1,50 %
Commission d'Engagement	0,25 %
Frais de dossier	500 €

5 - ACHAT DE PARCELLES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles C684 (135 m²), C685 (119 m²) et C687 (84 m²)

Compte-rendu Séance du 16 avril 2014 (suite)

appartiennent aux Consorts Herbreteau.

Il convient d'acquiescer en vue de projets ces 3 parcelles. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, **de valider** l'achat des trois parcelles pour un montant de 4 € le m².

6 - CONVENTION N°2014.ECL.0423 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'OPERATION D'ECLAIRAGE

La réalisation d'une opération d'éclairage est nécessaire sur le Lotissement Les Chênes. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation
Eclairage public	14 807,00 €	17 768,00 €	14 807,00 €	100,00%	14 807,00 €
TOTAL PARTICIPATION					14 807,00 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention.

7 - REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

Blandine GABORIEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue déléguée au sein de la Mission Locale.

Compte-rendu Conseil Municipal des Enfants du 26 février 2014

A l'ordre du jour de cette rencontre : la préparation de l'après-midi jeux avec les mamies et les papys.

Après-midi jeux avec nos aînés

Pour commencer, chacun a pu proposer ses idées afin d'animer cette rencontre entre les enfants et les mamies et papys. Comme les années passées, les enfants ont fait preuve d'imagination : atelier cuisine, chasse au trésor, promenade, Wii (avec un vidéoprojecteur), jeux sur les musiques, bricolage.

Après discussion, l'équipe a choisi de retenir plusieurs idées afin de réaliser un petit parcours découverte sur les 5 sens :

- GOÛT : atelier cuisine (réalisation de gaufrettes)
- TOUCHER/SENSATIONS : jeux avec la Wii (Bowling, JustDance)
- OÛÏE : jeu sur des chansons à retrouver à partir d'un mot
- ODORAT : jeu « Kim odeur » (préparer différentes odeurs agréables qui doivent être reconnues par des participants aux yeux bandés).
- VUE : jeux de société (Dobble, Lynx et Uno)

Nous réaliserons 6 équipes qui devront choisir un nom et nous les ferons tourner dans chaque atelier (15 minutes par atelier sauf pour la cuisine, 30 minutes). Les ateliers seront encadrés par les enfants du conseil, reconnaissables par leur T-shirt blanc avec des images sur les 5 sens.

Pour la prochaine réunion, chacun est invité à trouver de nouvelles idées pour le jeu « Kim odeur » et de nouveaux mots pour le jeu des chansons. Vous devrez également apporter un T-shirt blanc, des feutres et une paire de ciseaux.

Date à retenir : mercredi 9 avril 2014, après-midi jeux avec nos aînés à la salle

Réunions du conseil

Les élections municipales

Nous avons commencé par évoquer les élections de dimanche dernier. Nous avons reprecisé les conditions pour pouvoir voter, nous avons observé la profession de foi (ou tract) et nous avons donné les résultats de la commune.

- > Nombre d'inscrits : 844
- > Nombre de votants : 602
- > 81 bulletins nuls soit 521 exprimés

Nous avons expliqué que le maire et les adjoints allaient être élus vendredi soir par le nouveau conseil.

Après-midi jeux avec nos aînés

Nous avons rappelé le thème choisi pour notre après-midi récréatif : les 5 sens. Les enfants et les grands-parents passeront dans 5 ateliers :

Compte-rendu Conseil Municipal des Enfants du 26 mars 2014

- GOÛT : atelier cuisine (réalisation de gaufrettes)
- TOUCHER/SENSATIONS : jeux avec la Wii (Bowling, JustDance)
- OUIË : jeu sur des chansons à retrouver à partir d'un mot
- ODORAT : jeu « Kim odeur » (préparer différentes odeurs qui doivent être reconnues par des participants aux yeux bandés).
- VUE : jeux de société (Dooble et Lynx)

Nous avons cherché nos derniers mots pour les chansons et trouvé les dernières senteurs.

Pour l'après-midi récréatif, chacun est invité à colorier les dessins ci-joint et à les découper. Ils seront collés sur le tee-shirt le jour-même. N'oubliez pas vos ustensiles ou jeux !

MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie sera fermé tous les samedis du 28 juin au 30 août 2014.

REGLEMENTATION DE L'USAGE DU FEU

Nous vous rappelons que le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produit par les ménages **est interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. (Arrêté préfectoral 12-SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012). Pour plus de renseignements, merci de vous rapprocher de la Mairie.

Avis de la Mairie

HORAIRES POUR NE PAS FAIRE DE BRUIT

Les beaux jours arrivent, les tondeuses et motoculteurs sortent du garage. Nous vous rappelons que leur usage est réglementé par un arrêté préfectoral du 12 juillet 2013.

	Du lundi au vendredi	Le samedi	Le dimanche
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h - 20h	8h - 19h	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Appareils sonores de protection des cultures	7h - 20h	8h - 21h	8h - 10h 18h - 20h
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 - 12h 14h - 19h30	9h - 12h 15h - 19h	10h - 12h

Merci de respecter vos voisins. Prenez vos précautions pour éviter de les gêner par des bruits émanant de vos activités et travaux, ou du matériel que vous utilisez.

De même que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité du voisinage et ceci, de jour comme de nuit.

Avis

de la Mairie

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet
(www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**OBJECTIF
CITOYEN**

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ



www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST

CSN Rennes › Départements 44 / 35 / 53 › 02 23 44 50 01

CSN Brest › Départements 22 / 29 / 56 › 02 98 37 75 58

CSN Caen › Départements 14 / 50 / 61 › 02 31 38 47 50

CSN Angers › Départements 37 / 72 / 49 / 85 › 02 44 01 20 50/60

CSN Rouen › Départements 27 / 28 / 76 › 02 32 08 20 85/40

CSN Orléans › Départements 18 / 36 / 41 / 45 › 02 38 65 21 32

Vie sociale

Chèques taxi

Les personnes âgées de **70 ans et plus, résidant à leur domicile** en Vendée, ayant une mobilité réduite ou n'ayant pas les moyens de transport nécessaires peuvent bénéficier du dispositif de chèques-taxi mis en place par le Conseil général.

Pour la demande, vous devez vous présenter en mairie avec votre avis d'imposition de l'année 2013 (revenus 2012).

Le revenu fiscal de référence 2013 doit être inférieur au **plafond de ressources** annuel suivant :

- pour une personne seule **8640 €**
- pour un couple **15120 €**

Les chèques taxi d'une valeur unitaire de 10 € sont remis au bénéficiaire **dans la limite de 10 chèques par année civile et par bénéficiaire**. Chacun des membres d'un couple peut ainsi bénéficier d'un carnet de 10 chèques taxi.

Solidarité transports

Le transport solidaire mis en place depuis le 1^{er} mai 2012 connaît une demande croissante.

Pour 2012, nous avons 2 chauffeurs : Marie-Claire Bossard et Alain Girardeau, 24 adhérents dont 16 utilisateurs pour 108 sorties.

En 2013, Chantal Guillet est venue renforcer l'équipe. Nous avons 36 adhérents dont 27 utilisateurs pour 262 sorties principalement pour le médical - paramédical (51%), courses (30%), et le reste pour démarches administratives, visites amicales, cérémonies religieuses...

Vous avez **plus de 60 ans**, vous désirez utiliser ce service, approchez-vous de l'accueil de la mairie.

Un dossier vous sera remis et une cotisation annuelle de 3 € sera demandée en échange d'une carte d'adhésion.

Vous devez vous acquitter des frais kilométriques auprès des conducteurs à raison de 0.40 € du km. Un forfait de 2 € vous sera demandé pour un déplacement de moins de 5 km.



Assemblée générale

Mission Locale du Haut Bocage

tous les jeunes ont de l'avenir!
missions locales
pays de la Loire

Pour les jeunes de 16 à 25 ans
Sortis du système scolaire

Qui recherchent un emploi, une formation...
Qui souhaitent une aide, un conseil, une information...

- ▶ Un accueil individualisé
- ▶ L'accès aux différents contrats aidés
 - Emplois d'avenir
 - CUI (contrat unique d'insertion)
 - CAE (secteur non marchand)
 - CIE (secteur marchand)
- ▶ L'accès à la formation
- ▶ Des actions, des ateliers...
- ▶ Des outils pour votre recherche d'emploi
- ▶ Des simulations d'entretiens
- ▶ Le dispositif parrainage
- ▶ Mise en place d'aides (logement, mobilité...)
- ▶ Infos santé

6 cantons
57 communes

2013

1646 jeunes suivis
791 nouveaux accueils

Contactez-nous

Mission Locale du Haut Bocage - Rue de l'Etendue - 85500 LES HERBIERS

☎ 02 51 66 81 15 📠 02 51 64 85 65 📧 contact @mlhb.fr

www.missionlocaleduhautbocage.com

LE BAZOGES EN PAILLERS



ADMR De la Boissière de Montaigu/Bazoges en Pailiers

Rejoignez les bénévoles de l'ADMR !

L'association ADMR a pour but d'aider toute personne à bien vivre chez elle, conformément à son choix. Elle propose et gère des services qui s'adressent à tous, tout au long de la vie : services d'aide, de soins et de téléassistance, centres de santé infirmiers et lieux de vie pour personnes handicapées ou âgées.



Sur 2 communes (Bazoges et la Boissière), ce sont actuellement 10 bénévoles et 13 salariés qui sont au service des personnes aidées.

Bénévole : pourquoi pas vous ? Rejoignez-nous !

Plusieurs missions sont proposées en fonction des souhaits de chacun :

- **DONNER UN COUP DE MAIN**
- **CONTRIBUER AU MAINTIEN DE RELATIONS DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE**
- **REPENDRE AUX DEMANDES DES PERSONNES ET ASSURER LE SUIVI DES PRESTATIONS**
- **FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION**

Association ADMR de La Boissière de Montaigu/Bazoges en Pailiers
8 bis rue de Clisson – 85600 La Boissière de Montaigu - Tél. 02.51.41.95.02
admrboissierebazoges@orange.fr

Vivre chez soi en toute confiance

Téléassistance 24h/24 7j/7

Grâce à la téléassistance, l'association ADMR vous permet de **rester à votre domicile le plus longtemps possible en toute sécurité.**

Le principe ? Une simple pression sur un transmetteur met la personne concernée en relation avec une équipe d'écoute départementale 24h/24 7 j/7. Une réponse rapide et efficace vous est apportée. En cas d'urgence, **un réseau de solidarité de proximité intervient.**

Le matériel de téléassistance se présente sous forme de bracelet, montre ou médaillon.

Depuis 2010, la téléassistance mobile est également proposée.

Ce système permet de pouvoir se déplacer en dehors de chez soi, en toute sécurité



Contactez-nous ! 02 51 41 95 02

teleassistance@admr85.org ou admrboissierebazoges@orange.fr



Vie sociale



Secours catholique

Le Secours Catholique ?

C'est une association bien connue fondée au lendemain de la guerre 39-45 dans une France qui veut se relever des terribles années de guerre. Aujourd'hui comme hier, ses membres ont à cœur de vivre, en toute discrétion, une solidarité concrète auprès de personnes qui connaissent des situations difficiles, en les écoutant d'abord, en leur apportant une aide matérielle, alimentaire, financière et en essayant de les accompagner.

Chez nous ?

Chez nous, dans une petite commune comme la nôtre, des personnes connaissent aussi la précarité. Certaines n'ont pas de travail et désespèrent d'en trouver. Le manque de formation et de diplôme, l'absence de permis de conduire et le manque de moyen de déplacement sont aussi un frein à l'embauche.

Chez nous aussi, des personnes connaissent la solitude. Des couples, des femmes seules avec enfants, des personnes seules y ont trouvé un logement moins cher que dans des communes plus importantes. Ces personnes n'ont pas forcément d'attache ici.

Que proposez-vous ?

Divers services existent :

- Un espace-vêtements qui est ouvert le samedi de 14h30 à 16h30 à la Maison Sociale au 2, Impasse de la Fièvre, tout près de l'église, à St Fulgent. Ce lieu est ouvert à tout le monde ; chaque achat, à un prix minime, permet d'aider quelqu'un.
- Des ateliers de convivialité autour de la laine, de la couture, de la cuisine, de l'informatique, qui ont lieu le deuxième lundi du mois.
- Une aide alimentaire pour des personnes en lien avec les services sociaux
- Une commission pour les aides financières
- Un accueil familial de vacances en été
- Une attention aux besoins de populations dans d'autres pays du monde par le biais de l'action internationale...

Qui fait partie de l'association ?

Sur le secteur, qui correspond aux limites de la paroisse, une cinquantaine de bénévoles donnent de leur temps ; la moitié sont engagés de manière plus importante et sur Bazoges, seulement 2 personnes. Chacun, s'il a un peu de temps à consacrer, peut devenir bénévole. Se faire connaître auprès de Marie-Claire Bossard au 02 51 07 74 91, de Marie-Pascale Girardeau au 02 51 07 71 06 ou de l'animateur de secteur Louis-Marie Seiller au 02 51 66 00 29.

Réel

Entre travail, vie de famille et tâches domestiques, vous n'avez plus une minute à vous ?

Offrez-vous du temps !

- > Ménage
- > Repassage
- > Petit bricolage
- > Entretien de jardin
- > Garde d'enfants de plus de 3 ans
- > Etc.

25 ANS D'EXPERIENCE

CESU préfinancés acceptés

CRÉDIT D'IMPÔTS -50%
* selon législation en vigueur

Proximité, réactivité, qualité : notre réseau de services à la personne simplifie votre quotidien.

€ PRIX COMPÉTITIFS

Contactez-nous !

REEL
Zone de Bellevue
Rue Lavoisier
85500 Bazoges
Tel : +33 51 49 48 28
Mail : contact@reel-ges.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?
Faire appel à nos services, c'est participer pleinement à la dynamique de l'Économie Sociale et Solidaire en soutenant des projets durables et créateurs d'emploi sur le territoire.

Réseau corace

SERVICES à la personne
Avec le soutien de

Association des assistantes maternelles «Les Bambinoux»

L'association regroupe trois communes : Bazoges en paillers, Chavagnes en paillers et la Rabatelière.

Il y a 66 adhérentes dont une responsable par commune :

- Patricka GUILLOTEAU : Bazoges en paillers
- Anne-Marie BROCHARD : Chavagnes en paillers
- Géraldine GUILLOT : La Rabatelière

L'assemblée générale s'est déroulée le jeudi 23 janvier 2014 puis l'élection du bureau a eu lieu le mercredi 28 janvier à L'espace St Joseph à Chavagnes en paillers.

Le bureau est composé :

Présidente : Patricka GUILLOTEAU

Vices présidentes : Anne-Marie BROCHARD, Géraldine GUILLOT

Trésorière : Marie Michelle SOULARD

Trésorière adj. : Linda LEMETEYER

Secrétaire : Louisa MENOUX

Secrétaire adj. : Carine PICOT

Membres : Patricia DRAIS, Marina SIMON, Sylvie DOUILLARD, Jessica LIMOUSIN, Aurore GRIFFON

Les « Bambinoux » proposent :

- des contrats ainsi que les tarifs,
- des contrats d'assurances responsabilité civile, à prix associatifs,
- location de matériel (poussettes, cosy, transats...)

Responsable : Aurore GRIFFON, tél : 02-51-42-35-60

A Bazoges, les assistantes maternelles se retrouvent tous les mardis et vendredis matins à partir de 9 heures dans les locaux de la périscolaire.

Il faut savoir que ces matinées sont des moments de partage, d'éveil entre les enfants et d'échange entre les assistantes maternelles.

Cela permet aussi de les mettre en confiance pour les rentrées scolaires qui sont, pour certains, une grande appréhension.

Nous avons mis en place un planning d'activités à la

semaine, que nous proposons aux enfants : jeux de motricité, de manipulation, chansons, bricolages....

Aussi, nous investirons dans 2 trottinettes ainsi que 2 tricycles pour les matinées d'éveil, qui seront plus adaptés à leur âge.

Cette année avec l'association « les petites frimousses » des Brouzils et « Les Lutinoux » de St Fulgent nous organiserons une conférence sur « la retraite des assistantes maternelles » présentée par l'IRCM, (notre organisme de retraite), qui sera le 9 octobre à St Fulgent à la communauté de commune.

Chandeleur



Parcours de motricité



Chasse à l'œuf

Dates à retenir :

- Juin : formation premiers secours
- jeudi 9 octobre : conférence retraite des assistantes maternelles
- vendredi 5 décembre : Arbre de Noël

Enfance Jeunesse

Halte garderie itinérante

En place depuis janvier 2012, la halte garderie itinérante se déplace désormais au sein de 5 communes de la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent :

- Le lundi aux Brouzils de 9h30 à 12h30
- Le mardi à Chauché de 9h30 à 12h30
- Le mercredi à La Rabatelière de 8h30 à 12h30
- Le jeudi à Bazoges en Paillers de 9h30 à 12h30
- Le vendredi à Chavagnes en Paillers de 9h30 à 12h30

Deux professionnelles qualifiées de la petite enfance (une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire puéricultrice) aménagent les locaux des accueils périscolaires et installent différents supports de jeux pour accueillir les enfants âgés de 2mois1/2 à 4 ans non scolarisés.

Toute famille habitant sur le canton de Saint-Fulgent peut utiliser ce service quel que soit l'endroit où est assuré l'accueil de la halte garderie. Pour tout renseignement ou rendez-vous, vous pouvez contacter la responsable, Anaïs CANTELOUBE au 02 51 34 26 28
E-mail : apetitspas@ccfulgent.fr

Centre multi accueil «À petits pas»

La Communauté de Communes de Saint-Fulgent a ouvert depuis janvier 2013 au 8, Rue Jules Verne à Saint-Fulgent un multi accueil qui assure la garde des enfants de 2mois1/2 à 4 ans non scolarisés. Plusieurs types d'accueil :

- Accueil régulier (type crèche)
- Accueil occasionnel (type halte garderie)

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Le dossier de préinscription peut être téléchargé sur le site internet www.ccfulgent.fr
Pour tout renseignement : Tél. 02 51 34 26 28

Restauration scolaire

Depuis septembre 2013, la restauration scolaire est gérée par la municipalité qui a fait le choix de travailler avec un prestataire de service, Restoria. Cette société de restauration collective créée en 1970, propose plusieurs gammes de services. La commune a choisi la prestation «La Cuisine et la Table». Les repas sont donc toujours préparés sur place par Béatrice, qui a à cœur de proposer aux enfants des repas variés et équilibrés. Elle est aidée de Julo, Marietta et des bénévoles pour le service à table.

Nous remercions vivement les personnes qui participent au service. Leur aide est précieuse ! Si vous aussi, vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Voici Radis la Toque, le digne fils de **RESTORIA**. Il n'est pas un cuisinier classique. C'est un super-héros doublé d'un jeune chef qui tire son énergie de toutes les bonnes choses qu'il mange à chaque repas. Son rôle est d'indiquer aux enfants la voie à suivre afin de



bien grandir grâce à une alimentation équilibrée.

Radis la Toque accompagne vos enfants au restaurant scolaire. Retrouvez-le aussi sur le site www.radislatoque.fr.

Grâce au site, vous pouvez, à tout moment, consulter les menus que vos enfants mangent au restaurant scolaire et des articles d'experts en diététique et nutrition. Les enfants, quant à eux, peuvent jouer et cuisinier grâce à des recettes régulièrement mises à jour.



OGEC école Saint Pierre



Kermesse

Actuellement, l'OGEC prépare la kermesse de l'école qui se déroulera le dimanche 15 juin 2014, avec comme d'habitude, un défilé des enfants à 11h, suivi de son repas champêtre (vous pourrez acheter vos tickets à l'école ou chez Laurence au magasin « Votre Marché » à partir du 24 mai), puis spectacle des enfants et après-midi jeux pour petits et grands.

Comme l'année dernière, la kermesse prendra place sur le site qui se trouve derrière l'église.

C'est l'occasion de se retrouver autour de nos enfants dans un cadre agréable, festif et joyeux.

Remerciements

Nous remercions l'équipe et les parents d'élèves pour leur participation aux matinées travaux de l'école ; ces matinées permettent d'entretenir au mieux les locaux de l'école et maintiennent un cadre de vie agréable pour nos enfants. Cette année, une cinquième matinée va être mise en place en fin d'année scolaire afin d'organiser au mieux la rentrée.

Nous vous donnons les dates à retenir et nous vous disons à bientôt :

Dates à retenir :

- Dimanche 15 juin 2014 : kermesse
- Dimanche 31 août 2014 : trail de la Bultière (14 km et 22 km) et randonnée pédestre (4 km, 10 km et 15 km).
- Vendredi 7 novembre 2014 : assemblée générale (attention la date a été changée !)

Trail de la Bultière :

L'ogec et les bénévoles préparent également le Trail de la Bultière (14km et 22 km) et une randonnée pédestre (4 km, 10 km et 15 km) qui se dérouleront le dimanche 31 août 2014.

Départ à 9h pour le trail et départ à partir de 8h pour la randonnée.

Une plaquette d'annonce sera distribuée dans chaque boîte aux lettres début juillet ainsi que dans le bulletin communal.

Pour le bon déroulement de cette journée, nous avons besoin de beaucoup de bénévoles le matin de 8h à 13h pour assurer la sécurité et aider à l'intendance. Alors n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe dans la bonne humeur. (Contact : Alain Guilloteau, 17 rue des Orançères, 06-73-01-44-01)

Tous les fonds récoltés sont pour aider l'école à acheter du nouveau matériel ou pour contribuer à financer certaines sorties scolaires.



Le carnaval : le 29 mars 2014



Enfance Jeunesse



L'été arrive à grands pas et notre équipe «dynamique et motivée» s'affaire pour accueillir Papi René et Mamie Ginette ; mais petit problème.... Papi et Mamie ne savent pas où partir en vacances au mois d'août ! Alors, viens les aider à découvrir la mer, la montagne, la ville et la campagne.

L'équipe d'animation

- Céline (Directrice BAFD et Animatrice BAFA),
- Marjorie (Directrice Adjointe en formation BAFD et Animatrice CAP petite enfance),
- Sarah (Animatrice CAP petite enfance),
- Kelly (Animatrice BP JEPS),
- Linda (Animatrice BAFA),
- Dylan (Animateur stagiaire BAFA),



Quelques dates à retenir

Le vendredi 25 juillet à 18h30, nos jeunes «artistes» seront très heureux de vous offrir un spectacle de grande qualité à la salle des Mottais (chants, danses, rétrospectives des diverses activités, camps, etc...). N'hésitez pas à venir les encourager...

Le mardi 7 octobre - Devant un vif succès l'an passé, nous renouvelons la vente de pizzas (à emporter). Grâce au bénéfice des diverses interventions (vente pizzas, soirée croc'jeux, marché de Noël), les enfants vont passer une journée «inoubliable» au Puy du Fou le mercredi 2 juillet (l'entrée au parc et le transport sont offerts par l'association).

Remerciements et bienvenue :

Le 21 mars dernier, a eu lieu l'Assemblée générale de l'association. Carole MARMIN, Nathalie CHARRIER, Corinne PIVETEAU et Jean-Luc NOUZILLE ont souhaité se retirer du bureau. Nous les remercions vivement pour leur investissement.

C'est avec plaisir que nous accueillons dans notre équipe : Mélissa LANDREAU, Laëtitia ROBIN, Cynthia CHATAIGNER et Anne-Claire FORTIN.

Composition du Conseil d'Administration

Présidente : Adeline GODET

Vice-Présidente : Mélissa LANDREAU

Trésorière : Lydie BOUCHAUD

Secrétaire : Viviane BOUMARD

Vice-secrétaire : Cynthia CHATAIGNER

Autres membres :

Patricia GUIGNARD, Amélie CHARRIER, Lydie BONNAUDET, Sandrine BARRETEAU, Magalie GUITTON, Anne-Claire FORTIN, Laëtitia ROBIN

N'hésitez pas à consulter notre site : www.lacabaneaires.fr/

Bonnes vacances à tous !

L'U.S.B.B.



La saison 2013/2014 est arrivée à son terme et il est donc l'heure de dresser le bilan.

Sur le plan sportif, on peut retenir une saison très satisfaisante avec, tout de même, une petite ombre au tableau avec la descente en quatrième division de l'équipe réserve et le parcours en dents de scie de la C en cinquième division avec une 7^{ème} place mais cela sans entacher la bonne humeur et la bonne ambiance au sein du groupe senior...

En ce qui concerne l'équipe fanion, le maintien, difficile mais d'autant plus apprécié, est assuré et elle repartira donc pour la troisième saison en première division départementale avec un nouvel entraîneur senior, Denis Bati, qui succède à Davy Chevalier. Je tiens d'ailleurs à le remercier pour son travail et son implication lors de ces deux dernières années.

N'oublions pas l'avenir du club, tous nos jeunes joueurs. La qualité de l'apprentissage du football est très importante et indispensable afin de les faire progresser et de leur transmettre tous les plaisirs que le foot peut individuellement et collectivement apporter. C'est pour ces raisons que, chaque saison, nous travaillons avec tous nos éducateurs pour que chaque jeune puisse s'épanouir grâce au football sous le regard des parents, toujours nombreux autour des terrains.

Sur le plan extra sportif, le traditionnel tournoi des jeunes prévu le 26 avril dernier a dû être annulé. Et cela suite aux matchs et plateaux reportés ce même jour faute aux pluies abondantes de ce début d'année.

Mais toutes ces intempéries n'ont pas perturbé la venue des danseurs et danseuses brésiliennes lors de la soirée USBB du 22 février où plus de 400 personnes dont 80 enfants ont pu vibrer au rythme du pays du football. Enfin, la saison se termine pour la seconde fois par la marche gourmande avec, pour cette année, des animations musicales le long et à la fin de la marche.

Pour finir, il me reste à remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement du club : bénévoles, partenaires, parents, éducateurs, dirigeants, arbitres, licenciés sans oublier bien sur tous les membres du bureau.

Si vous souhaitez rejoindre le club, en tant que joueur, dirigeant, arbitre... n'hésitez pas à nous contacter. Vous pourrez trouver nos coordonnées sur notre nouveau site usbb.fr

Bonnes vacances à tous
Vive l'USBB
Le président



La vie des associations

les Paszogeais

En regardant les photos, vous vous dites : « Les PASZOGAIS sont allés à LOURDES. Bravo ! Faire tant de kilomètres, il faut être courageux. »

Quoique vous pensiez, certains pourraient le faire, mais non, il s'agit d'une photo prise dans le parc du LANDREAU aux HERBIERS après la sortie appelée « Les Crêtes » d'une durée d'environ 2 heures pour le grand circuit et beaucoup moins pour le petit circuit. Dans nos sorties, il y a 2 circuits : l'un pour les plus aguerris et l'autre pour ceux qui souhaitent passer une soirée agréable entre amis.

Il ne s'agit nullement de compétition, mais d'une marche où les plus rapides attendent ceux qui marchent plus lentement, le tout suivi d'un café/brioche ou un petit rosé.

Vous pouvez venir nous rejoindre le 2^{ème} et le 4^{ème} lundi de chaque mois à 14h30 au foyer communal. Bonne marche !



Club de l'amitié

Le Club de l'Amitié continue à rassembler toujours autant de nos aînés. Avec 104 adhérents, chacun peut trouver, selon son rythme et ses affinités, des moments de convivialité au cours des différentes activités ou temps forts : belote, jeux divers, même jeu de Lulette maintenant ! Boules, palets, marche 2 fois par semaine, pique-nique, repas divers et la traditionnelle sortie avec les AFN. Cette année, ce sera Versailles.

Il est important de rappeler cette convivialité entre générations puisque certains aînés ont passé les 90 ans et depuis quelques années, les jeunes retraités nous rejoignent également.

Un grand merci à 2 membres du bureau qui ont souhaité passer la main cette année :

Anne-Marie CHAIGNEAU qui, pendant des années, fut la trésorière et

André GIRARD qui, comme président, a su redynamiser le groupe et assure toujours avec autant d'enthousiasme l'animation de nos repas de Noël et Pâques.

Encore MERCI pour leur engagement !

Voici la composition du bureau :

- Président : Gérard GABORIEAU
- Vices-Présidents : Guy PASQUIET, Michel BOSSARD
- Secrétaire : Josette MONNERAU
- Trésorière : Marie-Jo LOISEAU
- Membres : Joseph JAMIN, Cécile BONNEAU, Thérèse LOISEAU, Mado GIRARD, Gérard LOISEAU et Jean-Pierre GUERY



Voici un bel exemple : Jeanne Brachet, toujours aussi dynamique, vient régulièrement jouer à la belote.

Expression libre

Les vacances de Camille se prolongent. Avant tout un grand MERCI à vous, spectateurs venus nombreux nous encourager cette année.

Les anciens et nouveaux acteurs ont pris beaucoup de plaisir à interpréter cette pièce écrite et mise en scène par Gilles BARRAUD.

Pour couronner la saison, la troupe aura l'honneur de jouer cette pièce au Festival de la Tardière le 18 juillet.

Pour la prochaine saison, les représentations se dérouleront seulement en janvier.

Autre nouveauté, l'association « Expression Libre » propose la création d'un atelier ouvert aux jeunes de 8 à 11 ans le mercredi soir à 19h30, afin de s'ouvrir aux joies du théâtre et de se produire éventuellement au lever de rideau de la troupe.

Vous avez pu admirer la beauté du décor réalisé par Salim, la qualité du service proposé par nos amis du « Petit musée » et des « Doigts de fées ». Sans bénévolat, point de salut...

Vous savez bien M. Le Ministre que les solutions viennent toujours d'en bas ...

Ah non, ça ne va pas recommencer !

MAIS SI !

Rideau et au prochain bulletin.

La troupe
Brigitte, Estelle ; Laëticia, Madeline et bientôt
Audrey, Christian, Gilles, Nicolas, Rémy, Salim,
Yannick, Annick et Dominique

Comité des fêtes Bazogeais

Une manifestation se clôture, une autre se prépare !

Le Préveil des 17 et 18 mai a été, encore une fois, une réussite. Le beau temps ainsi que le travail des membres du comité pour préparer la fête ont contribué à ce succès. Mais votre participation à l'une ou l'autre des activités est importante : Un grand merci !

Place désormais à Brazil en Paillers. En 2014, grâce notamment à la coupe du monde de football à venir, le Brésil est à l'honneur. La fête se déroulera donc les 13 et 14 septembre. Dès le samedi en fin d'après midi, un groupe de percussionnistes réveillera le bourg. Des démonstrations de capoeira accompagneront la musique.

Les fameuses danseuses brésiliennes vous accueilleront sur le parc derrière l'église pour l'apéro. Un repas à thème vous sera proposé avant de participer à la soirée dansante en plein air. Une surprise clôturera la soirée. Les tickets repas seront mis en vente fin juin chez un membre du comité et des permanences seront tenues durant l'été devant l'épicerie.

Le dimanche midi commencera par un apéro. Ce sera l'occasion pour le comité des fêtes de remercier ses sponsors, généralement fidèles depuis des années. Nous continuerons par un steak frites salade. Des animations pétanques, molky permettront à tous les habitants de participer à un concours amical l'après midi.

D'autres animations pour les petits et grands vous attendent également !

Nous comptons d'ores et déjà sur votre participation à Brazil en Paillers, la destination de fin d'été !

Le comité



Locations :

Réservation de matériels hors sonorisation : Jérôme Mignet au 06.70.06.75.22 à partir de 18h00.

Réservation sonorisation : Emmanuel Godet au 06.24.69.83.85

Les matériels sont à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rendre le lundi soir à 19h00 au local du comité des fêtes (paiement sur place le lundi soir).

La vie des associations

Comité d'échanges
du Canton de
St Fulgent



Comme son nom ne l'exprime pas, le Comité appartient à tous les habitants du Canton et se veut un espace de partage et d'échanges au-delà de chaque clocher et commune.

Le Comité compte une centaine d'adhérents, un Conseil d'Administration et un bureau composé au minimum d'un représentant de chaque commune, élu ou non.

Toute personne domiciliée dans le Canton peut, moyennant le paiement de la cotisation, participer sur des bases tarifaires attractives aux sorties et déplacements proposés.

Les principaux objectifs du Comité sont :

- Pérenniser les liens existant avec le Canton de Fraize dans les Vosges,
- Créer de nouveaux échanges entre les communes du Canton et avec l'étranger (projet avec le canton de DUMBRIA en Espagne)
- Impliquer plus de jeunes et de nouvelles familles.

Nous avons accueilli cette année une cinquantaine de Vosgiens du 29 au 31 mai 2014 :

Le 29 mai :

- Accueil à Chavagnes en Paillers au complexe sportif avec petit déjeuner servi par le foyer des jeunes et les élus,
- Journée libre ensuite en famille.

Le 30 mai :

- 9h : Départ de Chavagnes en Paillers pour une arrivée à 10h30 à Pornic,
- 10h30 – 13h : Surprise pour découvrir Pornic,
- 13h : Départ de Pornic vers la Plaine s/Mer, Pique-Nique puis quartier libre (balade/baignade, ...),
- 17h30 : Départ de l'embarcadère de St Nazaire, remontée de la Loire commentée sur l'histoire, la flore, la géographie... de l'Estuaire de la Loire et de cette région,
- 20h : Retour vers Chavagnes en Paillers.

Le 31 mai :

Journée libre en famille et à 19h soirée festive salle Emeraude à Chavagnes en Paillers

Le 1^{er} juin :

8h30 – 9h : Départ de Chavagnes en Paillers pour les Vosges



Le Petit-Musée

Le beau temps est revenu et les travaux ont recommencé au « Petit MUSEE ».

Les premiers visiteurs sont arrivés, dont « la maison de retraite des Landes Génusson ». Certains ex Bazogeais ont pu montrer le matériel qu'ils avaient utilisé durant leur carrière et qu'Henri BONNEAU avait judicieusement récupéré.

D'autres visiteurs sont attendus, certains se sont déplacés pour réserver une date et d'autres pour inviter des amis à passer un après midi.

Il y a toujours des nouveautés à voir et la visite est toujours possible après avoir pris rendez-vous avec un membre du « PETIT-Musée » au 02 51 07 71 32 ; 02 51 07 70 83 ; 02 51 07 75 92 ou 02 51 67 13 85.



AFN Remise de drapeau

Lors de la commémoration de la Victoire de 1945, la Commune de Bazoges en Paillers a reçu le drapeau de la 5^{ème} compagnie du 1^{er} bataillon du 93^{ème} régiment de l'infanterie sur le front de Pornic et commandée par le capitaine Renaud.

Monsieur Poupet, décédé le 29 octobre dernier, s'était engagé à la Rairie le 25 octobre 1944 auprès du Capitaine Renaud et fut le porte drapeau de la 5^{ème} dite « de l'étoile bleue » au sein de l'amicale des anciens du 1^{er} bataillon FFI de Vendée créée le 15 octobre 1945 et qui a perduré jusqu'en 2005.

Les livres d'histoire, mais aussi les récits des personnes de la Commune qui ont connu ou approché cette période noire de notre histoire, relatent combien le combat mené partout en France pour repousser l'occupant a demandé de sacrifices, de solidarité, de courage et que nombres de personnes y ont donné leur vie.

C'est donc un grand honneur pour la commune de recevoir et de conserver cet emblème qui symbolise le combat et la résistance qui ont été menés localement pour obtenir la liberté dont nous jouissons tous aujourd'hui.



Le conseil du jardinier

Proverbes du mois :

Juin bien fleurit, vrai paradis

C'est le mois de juin qui fait le pain.

S'il tonne en juin, il n'y aura pas de vin.



En juin, les journées sont les plus longues de l'année. Le soleil généreux dope les légumes du potager mais aussi les mauvaises herbes. Pour s'assurer d'une bonne récolte, le jardinier doit sans cesse traquer ces indésirables à coup de sarclage et de binage. Le temps quasi estival demande un minimum d'arrosage. Les déchets des tontes régulières s'installent aux pieds des plantes pour maintenir fraîcheur et humidité. Le travail au potager s'accumule : les pois, haricots et pommes de terre sont à butter, les tomates, cornichons, melons et concombres sont à pincer, les poireaux sont à repiquer, les choux de Bruxelles, les cèleris branches, les courges et les chicorées sont à planter. Et le jardinier anticipe déjà sur la prochaine saison en semant les légumes d'automne comme les haricots secs, les betteraves, les brocolis.

Au verger, les petits fruits comme les cassis, framboises et autres groseilles doivent être protégés de la gourmandise des oiseaux. Les cerises et les framboises arrivent à maturité et augurent de bien belles tartes et confitures !

Au jardin d'agrément, l'heure est au déterrage des bulbes de printemps tandis que les tiges défleurées des rosiers et des glycines sont coupées à la moitié de leur longueur. Juin est aussi le moment de planter les cyclamens, les crocus d'automne, les colchiques mais aussi les giroflées jaunes et les oeillets du poète. Sur le balcon, il faut se hâter maintenant pour planter les annuelles, les géraniums et les rosiers miniatures, sans oublier d'arroser copieusement !

Infos

générales



Prochaine parution du bulletin communal :

Nous vous ferons parvenir ultérieurement la date de parution du prochain bulletin. Nous attendons les résultats de l'enquête envoyée aux associations.

Calendrier des manifestations



- Vendredi 4 juillet Assemblée Générale – Tennis – Foyer Communal
- Mercredi 9 juillet.. Les Mercredis de l'été : visite des entreprises BAUBRY et VILLENEUVE
- Vendredi 25 juillet..... Fête du centre – La Cabane à Rires - Salle des Mottais
- Jeudi 7 août.....Pique-nique – Club de l'Amitié
- Dimanche 31 août..... Trail de la Bultière -OGEC
- Jeudi 4 septembre.....Moules/frites – Club de l'Amitié
- Vendredi 5 septembre..... Assemblée Générale –Moto Club – Foyer Communal
- Sam 13 et dim 14 sept.Fête « Brazil en Paillers » – Comité des fêtes – Parc de la Mairie
- Dimanche 21 septembre Journée du Patrimoine – Le Petit Musée - Belon
- Mercredi 8 octobreRepas des aînés – CCAS – Salle des Mottais
- Dimanche 2 novembre..... Concours de belote – Pêche - Salle des Mottais
- Mardi 11 novembre..... Concours de belote – USBB - Salle des Mottais
- Sam 15 et dim 16 novembre.....Théâtre – Expression libre- Salle des Mottais
- Vendredi 28 novembreAssemblée Générale – OGEC – Foyer Communal
- Samedi 29 novembre..... Soirée Pot au feu – AFN – Salle des Mottais
- Samedi 6 décembre..... Téléthon – Père Noël – Comité des fêtes – Derrière la Mairie
- Samedi 13 décembre..... Marché de Noël – La Cabane à Rires – Centre périscolaire
- Dimanche 14 décembre Fête des enfants – Ecole/OGEC – Salle des Mottais
- Jeudi 18 décembreRepas de Noël – Club de l'Amitié – Foyer Communal
- Samedi 10 janvier 2015..... Voeux – Municipalité – Salle des Mottais
- Samedi 24 janvier 2015..... Inter quartiers de palets – Comité des fêtes – Salle des Mottais